

Image not found or type unknown



retrogradation avec perte de salaire mais sans signer avenant contrat travail

Par **abdn77**, le **06/06/2019** à **23:37**

Bonjour

Il y a 9 ans j'ai été rétrogradé avec perte de salaire mais je n'ai pas signé d'avenant à mon contrat de travail stipulant mon nouveau salaire ainsi que ma fonction.

Est-ce que je peux monter un dossier pour les prud'hommes ?